



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 13 décembre 20122

Délibération CA – 2022-12-13 - 08

Relative à l'autorisation donnant droit au Directeur Général à Ester en justice

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 décembre 2022

• **Point de l'ordre du jour**

8– Autorisation donnant droit au Directeur Général à Ester en justice

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur l'autorisation donnant droit au Directeur Général à Ester en justice

Nombre de membres participant à la délibération : 14

Abstentions : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait à Limoges le 13 décembre 2022

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi